

Le Monde, 16 mai 2023

[Dans l'élevage, 60 % des animaux sont concentrés dans 3 % des fermes françaises](#)

L'association Greenpeace cartographie la répartition des exploitations comptant le plus grand nombre d'animaux sur le territoire français.

Par Mathilde Gérard



Dans un élevage intensif de poulets, dans le Finistère, en août 2012. Fred Tanneau/AFP

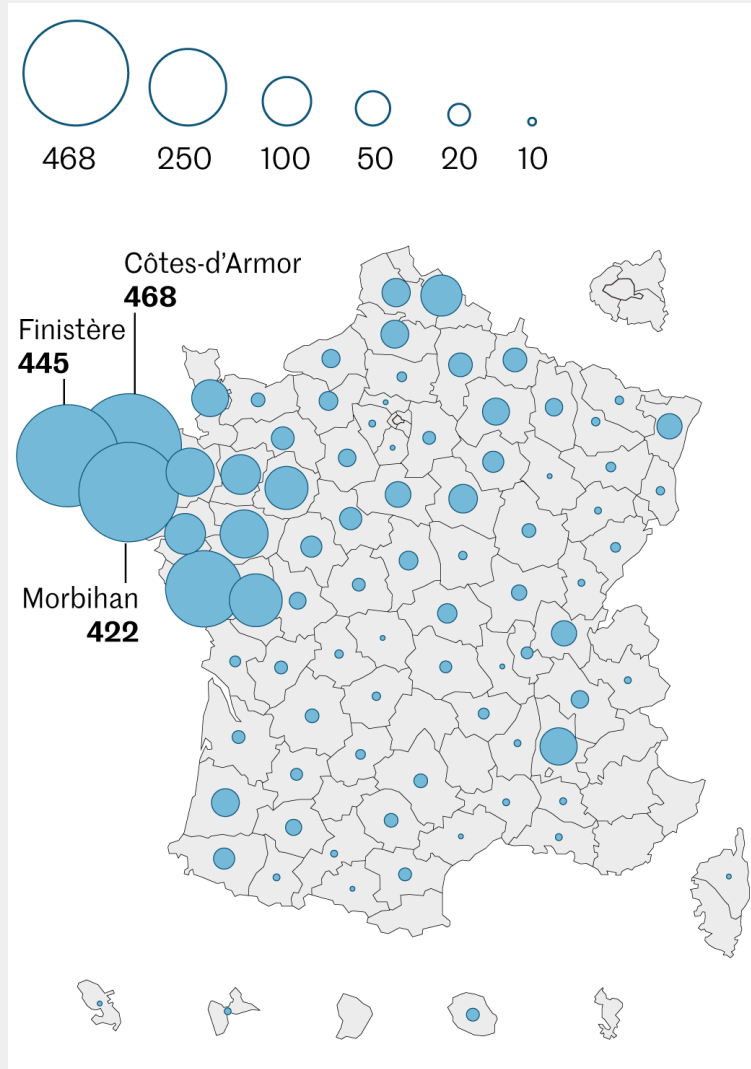
Le chiffre est vertigineux : 60 % des animaux d'élevage en France sont concentrés dans... 3 % des fermes d'élevage. Si l'élevage extensif, en plein air, à petite échelle, est celui mis en avant dans les discours politiques ou à travers la publicité, les chiffres montrent bel et bien que la concentration au sein de grosses exploitations est une réalité. Avec une répartition très inégale sur le territoire : 70 % de ces exploitations sont situées dans le Grand Ouest, dans les régions Bretagne et Pays de la Loire.

Dans un rapport publié mardi 16 mai, l'association Greenpeace analyse la présence et la répartition des exploitations comptant le plus grand nombre d'animaux sur le territoire français et dénonce « *l'industrialisation de la production animale* ». Le travail de l'organisation s'appuie sur une base de données datée de janvier transmise par le ministère de la transition écologique, recensant les quelque 3 000 « installations classées pour protection de l'environnement » (ICPE) soumises à autorisation, c'est-à-dire soumises à enquête publique.

Ces ICPE répondent à des seuils précis selon les espèces : il s'agit, par exemple, d'exploitations de plus de 40 000 poules pondeuses ou de volailles de chair, de plus de 2 000 porcs ou encore de plus de 400 vaches laitières. Pour Greenpeace, il s'agit de « *fermes-usines* ». « *A partir d'une certaine dimension, on n'est plus sur une logique de ferme, mais sur une logique industrielle, avec une gestion de risque ad hoc* », justifie Suzanne Dalle, chargée de campagne agriculture au sein de l'association.

Le Grand Ouest concentre les plus gros élevages

Nombre d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)*
soumises à autorisation par département, au 1er janvier 2023



* Pour l'élevage, les fermes classées ICPE sont celles qui dépassent :

- plus de 750 emplacements pour les truies ;
- plus de 2 000 emplacements pour les porcs de production (de plus de 30 kg) ;
- plus de 40 000 emplacements pour les volailles ;
- plus de 400 vaches laitières ;
- plus de 800 animaux pour les élevages de veau de boucherie et/ou bovins à l'engraissement.

Source : Greenpeace France, infographie *Le Monde*

Malgré les obligations de contrôle et de suivi sur ces ICPE, la base de données ministérielle comportait des erreurs (numéros Siret erronés, mauvaises adresses, nombre d'emplacements incohérents) que Greenpeace a dû corriger pour pouvoir exploiter les données. Des approximations

qui illustrent la difficulté à suivre l'évolution dans le temps de ces exploitations.

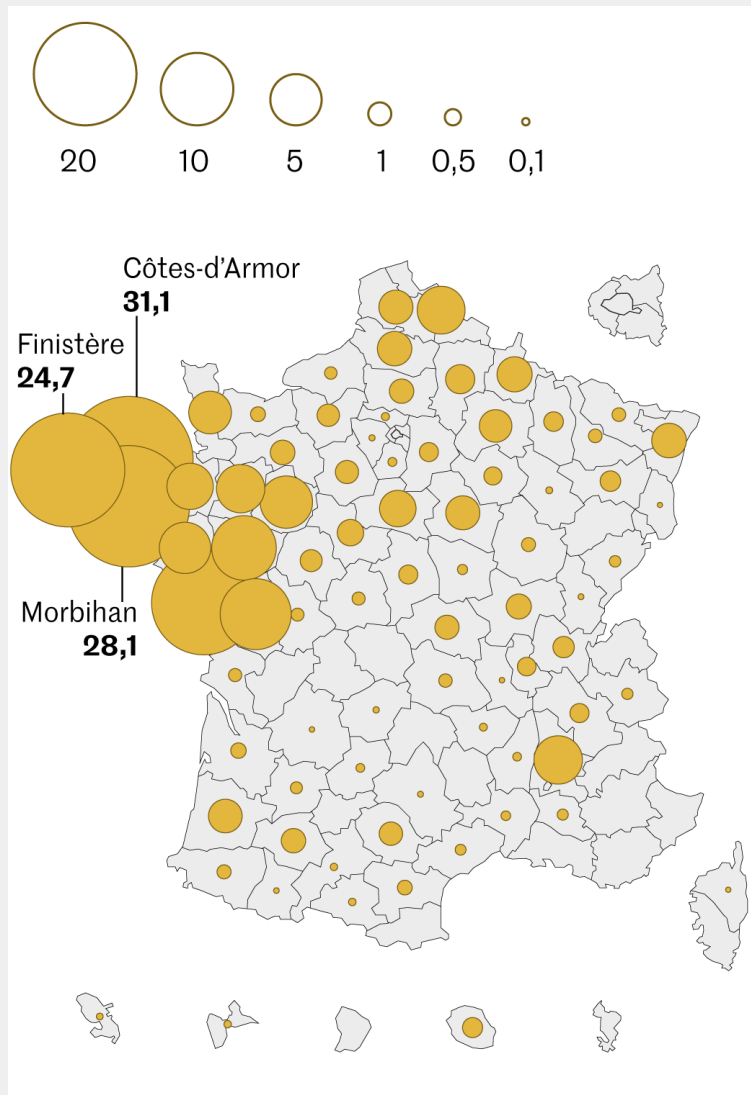
En 2019, l'association avait réalisé un recensement similaire des fermes-usines, mais sans connaître les volumes d'animaux concernés, ce qui ne permet pas de conclure sur une possible tendance. Par ailleurs, l'association a en partie revu sa méthode : en 2019, la carte présentée permettait de zoomer jusqu'à la localisation des exploitations, ce qui avait été mal perçu par la profession agricole, et nourri par la suite les accusations d'« agribashing ». Pour cette nouvelle étude, Greenpeace a procédé différemment, en se concentrant sur les données par région : « *Notre précédente carte donnait trop à voir où se situaient les fermes*, précise Sandy Olivar, de Greenpeace, qui a également participé à l'étude. *Or, notre but n'est pas de jeter des noms en pâture, mais de dénoncer un système.* »

Défendre un modèle « écologique »

L'organisation précise d'emblée dans son étude que « *l'élevage est primordial pour l'équilibre de l'agriculture et de la société en général* » et dit défendre « *un modèle d'élevage local, indépendant et écologique* ». Mais les élevages comptant le plus grand nombre d'animaux posent de nombreux problèmes : pollution à l'ammoniac, aux nitrates, émissions de méthane pour les bovins... « *Toutes les fermes d'élevage en France ne sont pas équivalentes*, note Suzanne Dalle. *Certaines sont dans une logique écologique et économe et apportent de réels bénéfices. Et d'autres n'ont aucun intérêt environnemental, avec juste les inconvénients de l'élevage.* »

La filière volailles parmi les plus industrialisées

Nombre d'emplacements de volailles (poules pondeuses et volailles de chair) dans les ICPE soumises à autorisation* par département, en millions



* Pour l'élevage de volailles, les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation sont celles qui dépassent 40 000 emplacements.

Source : Greenpeace France, infographie *Le Monde*

Les filières avicole et porcine sont les plus concernées par le phénomène des méga-exploitations, qui concernent aux trois quarts les volailles de chair et poules pondeuses – allant jusqu'à un million de poules pondeuses pour une installation dans l'Oise –, et à 23 % les porcs et truies. La filière bovine (2 % des ICPE soumises à autorisation) reste, quant à elle, relativement épargnée, mais pour combien de temps ? « On est à la croisée des chemins sur cette filière : le nombre de paysans est en déclin, on observe une baisse du nombre de bovins, mais il n'y a aucune planification et les éleveurs subissent ces évolutions », observe Sandy Olivar. Sans garde-fou pour cette filière, alerte Greenpeace, le risque est que la déprise agricole se fasse au profit d'un faible nombre de fermes.

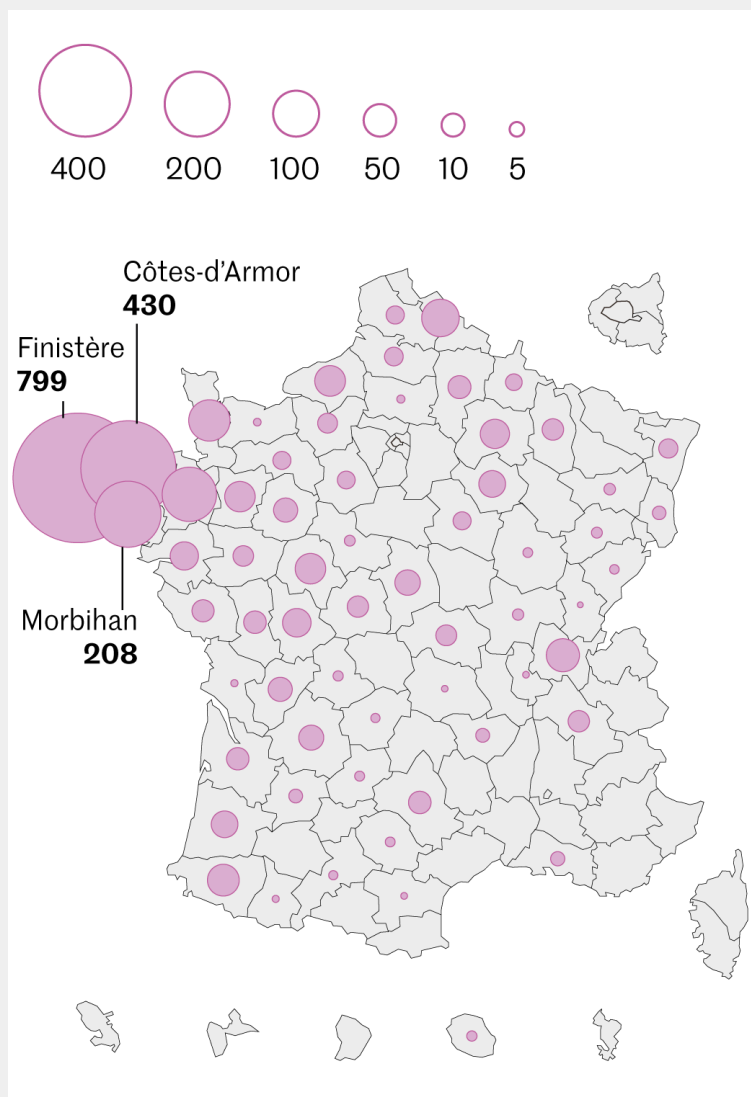
Autre problème : ces plus grosses exploitations se concentrent sur un périmètre restreint. La moitié

des ICPE soumises à autorisation se trouvent dans seulement trois départements : les Côtes-d'Armor (16 %), le Finistère (15 %) et le Morbihan (14 %). Or, « plus les fermes-usines sont nombreuses à l'échelle d'un territoire, plus la pression environnementale y est importante », écrit Greenpeace, avec des conséquences lourdes comme le phénomène des algues vertes liées à la pollution aux nitrates.

Au sein des filières, on explique ces disparités régionales par une implantation « historique ». « La concentration de la production de volailles dans le Grand Ouest, c'est dû à l'histoire de ces régions, explique Yann Nédélec, directrice de l'Interprofession des volailles de chair (Anvol) : des zones très rurales, avec des éleveurs qui cherchaient des compléments de revenus. » « C'est aussi dans le Grand Ouest qu'on a la technicité, avance François Valy, président de la Fédération nationale porcine et éleveur de porcs dans le Morbihan : la technicité de l'élevage, mais aussi celle du bâtiment, de la maintenance, et le savoir-faire de l'abattage et de la découpe. »

Les plus gros élevages de porcs et de truies dans trois départements bretons

Nombre d'emplacements de porcs et de truies dans les ICPE soumises à autorisation* par département, en milliers



* Pour l'élevage porcin, les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation sont celles qui dépassent :

- plus de 750 emplacements pour les truies ;
- plus de 2 000 emplacements pour les porcs de production (de plus de 30 kg).

Source : Greenpeace France, infographie *Le Monde*

M. Nédélec assure par ailleurs que, du fait de contrôles plus poussés sur les ICPE soumises à autorisation, les impacts environnementaux sont limités. Mais, dans un [rapport de mai 2022](#) sur les contrôles effectués dans ces installations classées, la Cour des comptes constatait des failles dans leur surveillance, avec des moyens de contrôle qui « *ne sont pas à la mesure du nombre des installations et des enjeux environnementaux* » et des sanctions « *rare et peu dissuasives* ».

Réduire la consommation de viande

Au-delà des chiffres, l'enjeu de cette nouvelle cartographie de Greenpeace est de « *lancer un débat sur l'avenir de l'élevage en France, dans un contexte charnière, parce que l'agriculture est confrontée à un défi démographique comme jamais* [lié au renouvellement des générations], fait valoir Suzanne Dalle. *On a l'opportunité de changer l'élevage de demain, sans sacrifier les éleveurs d'aujourd'hui.* » Greenpeace demande ainsi que figure dans la prochaine loi d'orientation agricole, qui doit être présentée à l'automne par le gouvernement, un moratoire sur la construction ou l'extension de ces ICPE comptant les plus grands cheptels, ainsi que des moratoires régionaux dans les zones critiques.

Pour Greenpeace, la réduction de la production animale doit aussi nécessairement s'accompagner d'une politique volontariste visant à réduire la consommation de viande. Sans quoi cette dernière se reporterait sur des produits animaux importés. Une tendance déjà en cours, et que ne manquent pas de rappeler les représentants de filières. « *Près d'un poulet sur deux consommé en France est importé*, constate ainsi Yann Nédélec. *Notre enjeu est de gagner des parts de marché sur les viandes importées.* »

Pour les interprofessions, introduire des objectifs de réduction de la consommation reste un sujet tabou. A la Fédération nationale porcine, François Valy, qui se dit « *attentif* » à la densité des élevages dans l'Ouest, estime cependant que, « *si on veut garder un minimum d'autonomie en protéines porcines françaises, on gardera une concentration des élevages dans le Grand Ouest* ».

Mais les filières animales intensives font face à un autre front, au niveau européen, où est discutée la révision de la directive sur les émissions industrielles, qui pourrait imposer de nouvelles contraintes. « *Le secteur de l'élevage est celui pour lequel les négociations sur la révision de cette directive sont les plus tendues* », raconte Suzanne Dalle. Le vote de la commission environnement du Parlement européen interviendra le 24 mai, avant un examen en session plénière le 13 juillet.

Lire aussi

- [Les paysans bretons dans la spirale du productivisme](#)
- [La Cour des comptes européenne souhaite intégrer le coût de la souffrance animale dans le prix de la viande](#)
- [L'agriculture biologique, grand oublié du « quoi qu'il en coûte » du gouvernement](#)